



B4.2 Développer une offre de transport en commun nocturne

Ressources & Modalités

Afin de réaliser cette proposition, les ressources nécessaires sont les suivantes :

Navettes et/ou des lignes de bus opérant la nuit.

Travailleurs de nuit, clientèle de restaurants, bars, boîtes de nuit, cinémas, etc., pour le développement d'une activité et d'une économie nocturnes. Comme bénéfice, une réduction de la fréquence des conduites en état d'ébriété et des incidences d'accidents routiers qui en découlent.

Organisations



Région
Réunion



Syndicat
Transports
Réunion

Autres:

Intercommunalités

Acteurs Privés

Faisabilité & Budget

Il existe déjà des offres privées (<https://www.ouest-lareunion.com/se-deplacer/transports-de-nuit>). Celles-ci nécessitent une organisation préalable et concernent principalement la clientèle d'établissements partenaires. L'ouverture d'un service public permettrait à un plus grand nombre d'utilisateurs d'en bénéficier à un coût abordable, dont par exemple les jeunes déjà titulaires d'un abonnement aux réseaux.

Concrètement, il s'agirait d'évaluer la demande et communiquer efficacement auprès des publics ciblés afin de proposer un service adapté aux besoins et rentable. Pour les trajets interurbains, ouverture de lignes de bus à des intervalles définis. Garantir la sécurité des agents opérant sur les lignes concernées, ainsi qu'une rémunération correspondant aux conditions de travail nocturne.